



REGLEMENT



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

48^{ème} Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » 21 et 22 septembre 2024

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès visa obtenu
Ouverture des engagements	dès parution du règlement
Clôture des engagements	le 09/09/2024 à minuit
Parution du road-book	le 15/09/2024
Distribution du road-book lors des vérifications administratives préliminaires	le 15/09/2024 de 09H00 à 13H00 Office du Tourisme – Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron le 20/09/2024 de 09H00 à 13H00 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Dates et heures des reconnaissances	le 15/09/2024 et le 20/09/2024 de 09H00 à 18H00
Vérifications administratives complémentaires	le 21/09/2024 de 7H00 à 11H00
Vérifications techniques	le 21/09/2024 de 7H15 à 11H15 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Heure de mise en place du parc de départ	le 21/09/2024 à partir de 11H00
Première réunion des commissaires sportifs	le 21/09/2024 à 10H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 23/09/2024 à 12H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Départ de la Roque d'Anthéron	le 21/09/2024 à 13H30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape à La Roque d'Anthéron	le 21/09/2024 à 18H37
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape	le 21/09/2024 à 20H30
Départ de la 2 ^{ème} étape de la Roque d'Anthéron	le 22/09/2024 à 09H00
Arrivée à la Roque d'Anthéron	le 22/09/2024 à 14H12
Vérifications finales au garage B.P.A., 21bis Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron	le 22/09/2024
Publication des résultats du rallye	le 22/09/2024 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent
Remise des prix	La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée à la Roque d'Anthéron le 22/09/2024
Permanence du rallye	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tableau officiel d'affichage	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Du 21/09/2024 : 7H00 au 22/09/2024 : 18H00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 21 et 22 septembre 2024, un rallye automobile régional dénommé 48^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur, sous le Visa N°40 et sous le permis d'organiser FFSA N°425 en date du 17/06/2024.

Comité d'Organisation

Président : EYDOUX Laurent
Les membres de l'ASA Roque et Durance.
Les Mairies de la Roque d'Anthéron, Lambesc et Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**
Andrée TAPIAU
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36
asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site de l'Association :

www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE **A.S.A.R.D.**
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tel: 04.42.50.44.36
asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr
représenté par : Laurent EYDOUX

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1 P. OFFICIELS

Délégué de la Ligue chargé des RTS :	Mr Thierry HAMONIC	31600
Commissaires sportifs :	Président: Mr POCHON Jean-Paul	1795
	Collège: Mme FORESTELLO Isabelle	138486
	Mr GAUTHIER Jacques	35196
Directeur de course :	Mr GHIGO Gérard	1967
Directeurs de course adjoints	Mme SCHMIT Sylvie	36488
	Mr FREVILLE Serge	27121
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES :	Mr BARDIN Yannick	46622
	Mr TEISSEIRE Jean-Claude	226136
Adjoint à la direction de course chargé du BBR :	Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :	Dr BARRA Jean Louis	
Commissaires techniques :	Responsable Mr FRANCOU Bertrand	4010
	Mr BIAGIONI Christophe	169294
	Mr BORDERON Loys	183288
	Mr FORESTELLO Jean-Pierre	11620
Chargées des relations avec les concurrents :	Mme FREVILLE Françoise	111134
	Melle SCHMIT Laurene	254101
Chargée des commissaires :	Mme VINCENSINI Marie Odile	9656
Chargé du matériel :	Mr LAUNAY Claude	1357
Chargée de la communication et de la presse :	Mme ROUSTAN Monique	

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2024.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par email, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le Samedi 21/09/2024 de 7H00 à 11H00 à la Roque d'Anthéron - Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol (des vérifications administratives préliminaires auront lieu les 15 et 20/09/2024 de 9H00 à 15H00 au même endroit avec distribution du Road-book). Les vérifications techniques auront lieu le 21/09/2024 07H15 à 11H15 à la Roque d'Anthéron derrière le Complexe Sportif Marcel Pagnol.

Les vérifications finales seront effectuées au garage B.P.A., 21bis Cours Foch à la Roque d'Anthéron.
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 48^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 09 septembre 2024 minuit au plus tard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est limité à 80 voitures pour les deux rallyes.

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 360 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 720 €
- **pour les équipages dont un pilote est licencié à l'ASARD :** 345 €
- **pour les équipages dont les deux pilotes sont licenciés à l'ASARD :** 330 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques ne seront encaissés qu'à partir de la clôture des engagements soit le 09/09/2024.**

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors des 2 étapes.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée seulement dans les parcs prévus :

- le Samedi 21 septembre 2024 à Lambesc – Zone Artisanale la Bertoire.
- le Dimanche 22 septembre 2024 à Lambesc – Zone Artisanale la Bertoire.

Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » totalise un parcours de 230,69 km. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,82 km.

Les épreuves spéciales sont :

Epreuves 1-3	Lambesc-Charleval	5 km 500
Epreuves 2-4	St Estève -Rognes	3 km 770
Epreuves 5-7	Alleins-Vernègues	3 km 360
Epreuves 6-8	Charleval-Lambesc	5 km 780

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués. Les reconnaissances auront lieu le 15 septembre 2024 et le 20 septembre 2024 de 9H00 à 18H00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

7.5 P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1 P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les primes de résultats ne sont pas cumulables. Sont considérés comme partants tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

	GENERAL	CLASSE			FEMININ
		1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 partants et +	+ 2 partantes
1 ^{er}	400.00€	250.00€	320.00€	360.00€	200.00€
2 ^{ème}	350.00€		200.00€	250.00€	
3 ^{ème}	300.00€		100.00€	150.00€	

Des coupes seront remises à tous les équipages classés.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 22/09/2024 à la Roque d'Anthéron.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.